

Octobre 2019
N°317

Initiatives



p3

*Session Chambre d'agriculture
Le Brexit et ses conséquences
en agriculture*

Réglementation



p4

*Arrêtés de biotope
Vire et Touques, deux fleuves avec
des mesures de protection*

Services



p12

*Circuits courts Agrotourisme
Avec Bienvenue à la ferme,
démarquez-vous !*

Dossier



p6-7

AIS-bruno-Barault

Sommet de l'innovation agricole

Partager
les **innovations**
dans le domaine
de la transition
agro-écologique

Exploitation cherche repreneur

Bocage virois

Exploitation laitière + viande (101 ha et 700 000 litres de lait + 60 taurillons). Une majeure partie des terres seront louées. Les terres sont de bonne qualité. Le parcellaire est groupé.

Vente du corps de ferme avec maison d'habitation, du matériel et des stocks. L'exploitation dispose de bâtiments fonctionnels assez récents et aux normes, stabulation VL (92 logettes), nurserie, bâtiment élevage génisses et taurillons, bâtiments de stockage et silos. La référence lait est réalisée avec 92 vaches prim'holstein haut potentiel. La structure permet d'envisager une spécialisation en lait plus poussée et conviendrait à un couple ou 2 associés, contrat de parrainage souhaité.

Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent plusieurs pistes : rester associés ou céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). Cela sera vu en fonction du souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuriste, jardinerie et grossistes. Phase de tuilage pour transmission de la clientèle.

Pays d'Auge

Exploitation laitière à céder. SAU = 127 ha dont 35ha de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 360 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme + 2 ha, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Exploitation qui convient pour faire vivre 2 personnes.

Plaine de Caen (proche Bessin)

Exploitation horticole à vendre d'une surface totale de 1.17 ha, comprenant des surfaces de plein champ et 3 serres multi-chapelles (avec chauffage au gaz naturel), forage. L'usage actuel est en fleurs coupées mais l'outil peut être réorienté vers une activité de maraichage, d'aquaponie, de pépinière... selon les souhaits de l'acquéreur.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

◆ Chiens de troupeau

L'ABNUCT, un relais pour les éleveurs

Aujourd'hui, les attentes des éleveurs ne sont plus les mêmes : ils doivent faire face à des contraintes économiques fortes, dans un contexte d'agrandissement des troupeaux et de main d'œuvre devenue rare et chère. Le chien de troupeau est un véritable partenaire de travail. L'Association ABNUCT est un relais pour vous aider à choisir le bon chien et vous accompagner dans vos démarches.

Crée en 1988 et présidée actuellement par Marion LETABLIER, l'Association Bas-Normande des Utilisateurs de Chien de Troupeau (ABNUCT) a pour vocation de promouvoir et de développer l'utilisation du chien de troupeau.

Comment choisir son chien de troupeau ?

Le chien de troupeau fonctionne en meute. Il faut donc choisir un chien de race bergère. Le Border Collie est le plus répandu mais il existe aussi d'autres races comme le Berger de Beauce (Beauceron), Berger des Pyrénées, Kelpie Australien qui montrent également de bonnes aptitudes au travail.

Quelle que ce soit la race, prenez un chiot issu de parents connus et reconnus pour leurs aptitudes au troupeau inscrit au LOF (Livre des Origines Françaises). Pensez à vérifier le pedigree des parents, les résultats des détecteurs de tares oculaires et de recherche de dysplasie ou autres tares génétiques. Pour un Border LOF, il faut compter entre 500 à 600 €.

Laissez au chiot le temps d'apprendre

L'éducation et le dressage d'un chiot prennent du temps : entre son acquisition et

son utilisation au quotidien, il faut compter environ 3 ans. Cela ne veut pas dire que vous devez attendre que votre chien ait 3 ans pour commencer à travailler. Il sera capable de faire certaines actions à 18 mois, d'autres à 2 ans... adaptées à ses capacités et à sa maturité, le temps qu'il accumule de l'expérience.

Soyez donc prévoyant et anticipez. Un chien de troupeau bien dressé facilite et sécurise toute manipulation d'animaux dans l'exploitation. Il assiste l'éleveur lors du déplacement, de la contention, du chargement ou du passage en salle de traite de tous types d'animaux (bovins laitiers ou allaitants, ovins, caprins, porcs ou volailles).

Paroles d'éleveurs utilisateurs

Patrick, éleveur à Saint Jean des Champs : « C'est la première fois que je fais une formation, j'ai appris des astuces et des façons de faire pour être plus autonome dans mon travail. J'ai gagné beaucoup de temps ».

Danièle, éleveuse à Ryes : « Je ne vais plus dans le fond du champ, c'est un véritable confort pour moi ».

Vincent, éleveur à Les Moutiers en Cinglais : « C'est ma première chienne et la formation m'a permis d'apprendre toutes les bases. C'est indispensable pour travailler avec le troupeau ».



Deux jours d'information

Deux après-midi d'information auront lieu dans le Calvados avec le formateur pour échanger et aborder le choix de la race, l'arrivée du chien chez soi, l'éducation, le dressage et surtout éviter les pièges au démarrage.

- mardi 3 décembre, chez Stéphanie RAVENEAU, ferme du lieu Bellemare, 1440 chemin de la Rillegatte, 14130 LES AUTHIEUX SUR CALONNE à partir de 14h30,
- jeudi 5 décembre, au GAEC LANGELIER, la Pellerinière 14500 ROULLOURS à partir de 14h30.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Céline Poret

☎ 02 31 68 95 20

c.poret@calvados.chambagri.fr

◆ Bovins

La qualité de l'eau en élevage laitier : un élément à ne pas négliger

La qualité bactériologique des eaux est déterminante pour la santé des animaux et l'hygiène du matériel de traite et du lait produit. Si les exigences réglementaires ne sont pas forcément les mêmes selon la destination de l'eau, une obligation de résultat est imposée à l'éleveur.

Une eau est dite **potable** quand elle satisfait aux exigences minimales fixées par la directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 (transposée en décret du 20 décembre 2001 (décret n°2001-1220)) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Selon la Direction Départementale de Protection des Populations du Calvados, pour être définie comme « potable », l'eau doit avoir obtenu de la part du Préfet une autorisation, ce qui n'est pas le cas de nos forages agricoles.

Les eaux d'abreuvement

Pour l'abreuvement des bovins, il est conseillé que l'eau soit potable. Toutefois, en termes de bien-être et de santé animale, les animaux doivent profiter d'une eau « de qualité adéquate. D'un point de vue réglementaire, aucun texte ne rend obligatoire la potabilité

de l'eau pour l'abreuvement des bovins. Néanmoins, l'éleveur se doit de tout mettre en œuvre pour éviter un risque de contamination.

Les eaux de gouttière ne sont pas recommandées pour l'abreuvement. Elles sont tolérées, mais fortement déconseillées (plus particulièrement s'il s'agit des eaux de premières pluies) car elles peuvent être chargées d'excréments d'oiseaux et contenir ainsi des salmonelles, listeria, métaux lourds...

L'eau destinée au nettoyage des équipements de traite

L'usage de l'eau potable est rendu obligatoire dans le Calvados par la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) pour le nettoyage du matériel en contact avec le lait (équipements de traite, griffes, vaisselle, lactoducs, tank, rinçage des

lavettes...). L'eau de nos forages agricoles ne répond pas à ces exigences. L'éleveur est tenu d'apporter de l'eau de réseau pour nettoyer le matériel en contact avec le lait.

Des captages d'eau privés protégés

Un périmètre de protection autour du captage doit être mis en place. Le citerneau fermé à clé doit être 50 cm au-dessus du sol. Une margelle bétonnée doit être mise en place pour écarter les eaux de pluie. Une clôture placée à 2 mètres doit être installée. De plus, il faut interdire l'accès des animaux dans un rayon de 10 mètres. Tout ceci contribue à une bonne protection du forage. Enfin, la distance entre un bâtiment d'élevage et un forage doit être au minimum de 35m.

Sylvain Kientz

☎ 02 31 70 25 69

sylvain.kientz@normandie.chambagri.fr

Brèves de session

Deux temps forts pour la session de la CA14 de ce 2 octobre dernier en présence de MM. le Préfet et Hubert Courseaux, 1er Vice-Président du Conseil Départemental : une actualité dense avec notamment les ZNT et la baisse annoncée des ressources des Chambres d'une part, le Brexit et les accords commerciaux d'autre part. Un rythme soutenu et beaucoup d'interactivité ! Retour sur l'essentiel :

Actualité

Zones de Non Traitement et chartes phytosanitaires : un débat de société qui dépasse largement la sphère agricole ! A l'heure où la consultation publique s'achève, les élus de la Chambre ont voté une motion demandant à l'Etat de reconnaître et d'évaluer les pratiques et équipements mis en œuvre avant d'imposer toute nouvelle distance supplémentaire, de respecter l'antériorité de l'activité agricole et de condamner les comportements visant à stigmatiser la profession. L'arrêt pris par le maire d'Epron est évoqué et Mr le Préfet souligne l'activation d'un contrôle de légalité et la nécessité d'avoir une approche scientifique.

Sucrierie de Cagny : devant le refus de Zudzucker de vendre son site, la non-réponse de l'Etat pour l'étude d'un projet de nationalisation en phase transitoire, les producteurs expriment leur sentiment d'être abandonnés et méprisés. Ils demandent un plan d'indemnisation pour arrêt de la production. A date, s'ajoute le mouvement de grève des salariés de la sucrierie qui met la campagne d'arrachage en suspens. M. le Préfet rappelle sa détermination concernant le respect des obligations de Zudzucker relatives au PSE et au plan de revitalisation.

SIE : la Chambre a demandé aux services de l'Etat une dérogation à l'implantation de couverts végétaux et l'activation du principe de cas de force majeure pour les semis réalisés non levés.

Sangliers : une rencontre a été co-organisée par la Chambre et la Fédération des Chasseurs. La Chambre a lancé une enquête « déclaration de dégâts ».

Agribashing : l'incendie criminel des poulaillers ormais est entre autres évoqué : Pour M. le Préfet, ce type d'acte est « à condamner fermement ». Il invite les agriculteurs à « porter plainte et ne rien laisser passer ».

Gel en arboriculture : déclenchement d'une enquête calamité cet automne.

Baisse de recettes liées à la Taxe sur le Foncier Non Bâti annoncée de -15% pour 2020 : JY Heurtin rappelle qu'il ne s'agit pas d'une dotation de l'Etat, mais de fonds « de la profession pour la profession ». Les élus soulignent l'incohérence de l'Etat qui demande plus aux Chambres, notamment pour accompagner les transitions et qui, en parallèle, baisse les recettes. Sont rappelés également l'effet levier de ces fonds et la nécessité de permettre à tous les agriculteurs d'avoir accès au conseil quelle que soit leur capacité financière. « Un mauvais coup porté à la profession et à l'investissement nécessaire à la régionalisation ! » La motion proposée en ce sens est votée à l'unanimité.



Table ronde «Le Brexit : quels enjeux pour l'agriculture et l'agroalimentaire ? « Quels impacts possibles en cas de Brexit dur ? Ce qui va changer.

4 invités : **Thierry Pouch**, Économiste à l'APCA, **François Pouilly**, directeur adjoint de la Draaf, **Josselin Lemerle**, chef de l'Action Economique des Douanes de Caen et **Christophe Martinet**, DDPP 14 ont apporté leur éclairage.

Un Royaume Uni en situation de dépendance alimentaire : Le Royaume Uni (RU) n'est autosuffisant en produits agricoles et agroalimentaires qu'à 50% et doit en importer 30% en provenance de l'Union Européenne ; c'est aussi le 3ème client de la France ! En cas de non accord au 31 octobre, le rétablissement des droits de douanes va s'imposer (+ 10 à + 30 %) et les exportations de la France vers le RU en produits laitiers, pommes de terre, boissons, céréales et viande porcine vont être impactées.

Les réactions possibles : la question va être, pour les entreprises françaises qui exportent, de maintenir les flux exportés en comprimant les marges ou de trouver des débouchés autres...? A craindre aussi : la concurrence des autres états-membres de l'U.E (danois, hollandais, allemands, irlandais) qui se préparent à inonder le marché intra- communautaire... Côté RU, le Brexit

se traduira par la fin des aides PAC (soit 4 milliards d'€/an), voire en conséquence par une disparition d'exploitations, une probable contraction de l'activité économique avec à la clé un risque de pénurie alimentaire. Peut-on imaginer alors un redéploiement de la contribution versée par le RU à l'UE au profit des exploitations agricoles britanniques ? Une stimulation des exportations du RU avec une livre-sterling dépréciée ? Et quid alors du comportement du consommateur britannique qui subira de plein fouet une inflation ?

Sur le territoire normand, il est difficile d'appréhender de façon fine les impacts. La Normandie exporte 140 000 tonnes de produits d'origine animale vers le RU avec notamment 85 000 tonnes de produits laitiers. Le Calvados se situant au 2ème rang pour l'exportation de produits laitiers est particulièrement concerné. Les flux de pommes de terre sont aussi dans le viseur.

Avec le Brexit, le RU deviendra un pays tiers ! C'est la fin de la libre circulation des produits. Les contrôles vont générer un ralentissement des flux et des surcoûts. Pour se préparer au Brexit pour l'importation, il conviendra de rapprocher d'un professionnel de la logistique et du transport à l'international. Les services des douanes françaises se préparent au Brexit dur et mettent en place une cellule de conseil

spécifique pour les entreprises. La DDPP va être notamment en charge de la certification à l'exportation des animaux vivants et des produits alimentaires à base de denrées animales.

Commerce mondial et accords préférentiels

CETA : l'accord est en cours de ratification par le Sénat. Sont notamment concernés les produits laitiers avec un contingent ouvert par le Canada de 18 500 tonnes de fromages et la reconnaissance des produits sous Indication Géographique. Mais l'UE accorde au Canada un accès en franchise de droit pour 67 950 tonnes de viande bovine et 80 000 tonnes de viande porcine. Au-delà de ces accès, les enjeux du Ceta portent sur un risque de nivellement par le bas en matière de bien-être animal, usage de farines animales ou activateurs de croissance : sécurité alimentaire et gastronomie seront ainsi impactées. Pour le Canada, le Ceta est perçu comme un levier permettant l'accès au marché européen.

Accord UE et Mercosur

L'enjeu est majeur pour l'économie en crise du Brésil et de l'Argentine qui dépendent fortement de l'agroalimentaire pour leurs exportations. Les principaux risques de l'accord pour l'UE portent notamment sur le risque sanitaire, le différentiel de coûts de production (méthodes d'élevage et de production moins exigeantes, utilisation de phytosanitaires plus importante) et des coûts de main-d'œuvre moindres. Et ce, sans compter le risque environnemental...

Comment dans ce contexte ne pas mettre en exergue l'incohérence entre les standards français ou européens exigés et ceux des produits importés ? Distorsion de concurrence ? Jeu déloyal ? Quid de la considération de nos agriculteurs ?

Élisabeth Pirat ■

☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr



◆ Arrêtés de biotope

Vire et Touques, deux fleuves avec des mesures de protection

Depuis le 13 mai 2019 pour la Vire, depuis juillet 2016 pour la Touques, un arrêté préfectoral de biotope est pris pour protéger certaines espèces aquatiques. Chaque arrêté a ses règles propres mais, pour la Vire comme pour la Touques, plusieurs mesures concernent l'activité agricole.

Les arrêtés de biotope

L'Etat met en place un arrêté préfectoral de protection de biotope pour empêcher la disparition d'espèces protégées, en assurant la sauvegarde de leur lieu de vie (= le « biotope »). En Normandie, ce type d'arrêté concerne souvent des cours d'eau.

Pour la Vire, l'arrêté protège 3 espèces de poisson (saumon atlantique, lamproie marine et grande alose), l'écrevisse à pattes blanches et une libellule (cordulie à corps fin). Pour la Touques, l'arrêté de biotope concerne la truite de mer et l'écrevisse à pattes blanches. Ces deux arrêtés concernent à la fois le lit des cours d'eau, leurs berges et les boisements de berges (ripisylve), même pour les petits

ruisseaux et les sources, dès qu'ils figurent sur la carte des cours d'eau « police de l'eau » (vérifiez sur http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/cartocours_eau_14.map).

La Vire et certains de ses affluents

L'arrêté de protection concerne la Vire elle-même, en aval de la ville de Vire jusqu'à la mer, dans le Calvados et la Manche. Les affluents protégés dans le Bocage virois et le Pré-bocage sont l'Allière, la Souleuvre, le Roucamp, la Brévogne, la Cunes, la Drôme et la Gouvette. Dans le Bessin, seule la Vire elle-même est concernée. En effet, en l'absence des espèces protégées, certains cours d'eau sont exclus de l'arrêté.

La Vire : les mesures à respecter en agriculture

L'arrêté de biotope interdit :

- le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau en dehors des passages à gué, mesure à respecter dès les travaux terminés pour les cours d'eau bénéficiant d'un programme de restauration, et au plus tard à partir de mai 2025.
- Le rejet d'effluents et d'eaux usées non traités et le rejet direct des eaux non traitées issues de nouveaux drainages (sauf rejet de drainage en aval du barrage des Claies de Vire, en aval de Saint-Lô).
- Sur les berges, le dessouchage. Les coupes à blanc sont interdites si elles représentent plus de 50 m d'un

seul tenant par riverain en charge de l'entretien.

- Les nouvelles plantations de peupliers ou résineux, dans une bande à moins de 10 m des cours d'eau.
- Dans la zone inondable autour des cours d'eau (ou à défaut sur 35 m de large), la création ou l'agrandissement de plan d'eau qui communique avec le cours d'eau, sauf en aval du barrage des Claies de Vire.
- La vidange de plan d'eau du 1er décembre au 31 mars, et en dehors de cette période, informer la DDTM* et respecter les prescriptions.

Par ailleurs, une bande enherbée ou boisée de 5 m de large au minimum doit

Cours d'eau concernés par l'arrêté de biotope de la Vire (source DDTM14 - 2019)



Cours d'eau concernés par l'arrêté de biotope de la Touques (source DREAL Normandie - 2016)



être maintenue le long de tous les cours d'eau, y compris les ruisseaux intermittents (représentés en traits pointillés sur la carte IGN).

Le drainage, même partiel, des zones humides dans la zone inondable autour des cours d'eau (ou à défaut sur 35 m de large) est soumis à l'accord préalable de la DDTM*.

Un programme d'aménagement pour la Souleuvre

Le diagnostic de la Souleuvre, de ses affluents et d'une partie de la Vire est en cours depuis l'été 2019 par Roald Harivel, technicien rivière du CPIE** des Collines Normandes. L'objectif est d'aménager, à partir de 2020, clôtures, abreuvoirs et ponts pour les riverains qui seront volontaires. L'ensemble bénéficie de financements de l'agence de l'eau et des Intercom de la Vire au Noireau et du Pré-Bocage. Contact : Roald Harivel – Tél. 07 87 82 38 77.

La Touques et ses affluents

L'arrêté de protection concerne la Touques elle-même et l'ensemble de ses affluents : Orbiquet, Courtonne, Paquine, Pré d'Auge, Calonne, les différents Douets etc.

La Touques : les mesures à respecter en agriculture

L'arrêté de biotope interdit :

- Le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau en dehors des passages à gué,
- Le busage des cours d'eau,
- Les prélèvements d'eau autres que pour le bétail ou bénéficiant d'une autorisation,
- Sur les berges, le dessouchage et les coupes à blanc,

Par ailleurs, **une bande enherbée ou boisée de 5 m de large au minimum** doit être maintenue le long de tous les cours d'eau, y compris les ruisseaux intermittents (représentés en traits pointillés sur la carte IGN). Enfin, le drainage, même partiel, des zones humides dans la zone inondable

Un abreuvoir aménagé pour éviter le piétinement



autour des cours d'eau (ou à défaut sur 35 m de large) est soumis à l'accord préalable de l'administration.

Les actions du syndicat de bassin

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT) intervient sur une bonne partie du bassin de la Touques, dans la restauration des berges et du

lit des cours d'eau. Il peut proposer des solutions techniques et donner des conseils pour lutter contre le piétinement du bétail (clôtures, abreuvoirs), éviter le busage (pose de passerelles), effectuer l'abattage sélectif des arbres sur les berges...

Un document expliquant les mesures des arrêtés avec des propositions de solutions est à votre disposition dans les mairies ou encore dans les antennes de de la Chambre d'agriculture à Vire, Bayeux et Lisieux.

Isabelle Diomard

02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr

* DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

** CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement

Collecte des déchets agricoles

La collecte des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) et des équipements de protection individuelle (EPI) aura lieu les **21 et 22 novembre** dans le dépôt Agrial à Falaise Vaston et à Moyaux, ainsi que D2N à Baron sur Odon. La Coop de Creully à Nonant et les établissements Piednoir à Aunay sur Odon

les réceptionneront le **12 décembre**.

Par ailleurs, la récupération des **bâches et films d'enrubannage, filets et ficelles**, est prévue la semaine du **18 au 29 novembre prochain, sur deux semaines**. Rapprochez-vous de votre distributeur habituel pour tout

renseignement concernant les détails pratiques de ces collectes. Attention : cette collecte ne concerne pas les dépôts D2N qui ouvriront leurs portes du 25 novembre au 20 décembre, et AGRIAL qui la réalisera du 13 au 17 janvier 2020.



Maïs grain : broyer et enfouir les cannes

En zone vulnérable, entre une récolte de maïs grain et une culture de printemps, vous devez **broyer finement les cannes et les enfouir dans un délai de 15 jours après la récolte** (notez vos dates de récolte et d'enfouissement des cannes dans votre cahier d'enregistrement).

Si ce n'est pas fait, la directive nitrates impose un semis de culture intermédiaire. Cette mesure fait l'objet de contrôles et la présence des résidus sur le champ est

facile à constater. En revanche, **après une culture de maïs épi, c'est la règle pour le maïs ensilage** qui s'applique : couverture du sol obligatoire sauf en cas de récolte après le 15 octobre.

Notez bien dans votre cahier d'enregistrement que la culture est du maïs épi.

Isabelle Diomard

02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr



Agenda

▲ Festival de la Pomme de Trévières

Les 26 et 27 octobre, à Trévières

Autour de ce fruit emblématique de la Normandie, le festival proposera aux petits et grands, deux journées de découverte de la nature et du goût, au travers d'activités et ateliers à la fois gastronomiques et culturels.

Contact : Sophie Champaux

02 31 22 50 44

▲ Tuberculose et BVD, informez-vous !

5 novembre à Orbec, 7 novembre à Putot-en-Auge, 12 novembre à Thury-Harcourt, 14 novembre à Villers-Bocage, 19 novembre à Vire, 21 novembre à Saint-Pierre, 26 novembre à Saint-Désir-de-Lisieux, 28 novembre à Bayeux, 3 décembre à Livarot, 5 décembre à Isigny-sur-Mer, 10 décembre à Pont-L'Évêque

Informations sur l'intensification de la lutte contre le BVD, étendue à tout le Calvados, l'arrêté ministériel BVD, la gestion de la ZPR Tuberculose ainsi que les retombées intéressantes de la reconnaissance de Zone Epidémiologiquement Favorable IBR. Toutes les réunions ont lieu à 20h30

Contact : Jean-François Rouland

02 31 44 86 87



AGRI Innovation

summit 2019

Les 25 et 26 juin dernier, Lisieux a accueilli le sommet européen de l'innovation qui a réuni plus de 450 participants venus de 26 pays européens. Organisé par l'Union Européenne, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation français et la Région Normandie, il avait vocation à partager largement les innovations dans le domaine de la transition agro-écologique.

Les mots des organisateurs :

« Innover, c'est mettre en pratique une nouvelle idée, avec succès. Le partenariat européen pour l'innovation en agriculture parie sur la coopération entre agriculteurs, conseillers, filières et scientifiques pour générer et appliquer des idées nouvelles pour une agriculture européenne toujours plus durable ».



Phil Hogan

Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural

« La transition agro-écologique est inéluctable, elle doit guider nos politiques et les pratiques en agriculture. Notre capacité à réussir cette transition qui répond aux attentes des citoyens et à la nécessaire préservation de l'environnement est essentielle. Le partenariat européen pour l'innovation en agriculture est un outil précieux pour répondre à ce défi et aux mutations à engager. Il encourage l'innovation et incite tous les acteurs concernés à construire ensemble des solutions adaptées à toutes les formes d'exploitations et aux territoires ».



Didier Guillaume

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

«Pendant deux jours, ce grand rendez-vous a été un lieu de dialogue, de réflexion, de partage, d'échange et d'enrichissement mutuel autour de l'innovation et de l'appropriation des connaissances pour accompagner l'agriculture. L'innovation et le travail partenarial entre recherche, développement, production et son aval sont au cœur des politiques régionales dans le secteur agricole. En 2019, la Région a ainsi consacré un budget de 2,7 millions d'euros dont 1,8 millions d'euros de fonds européens pour le financement de sa politique d'innovation agricole ».



Hervé Morin

Président de la Région Normandie

3 ateliers ont permis de développer 9 thématiques :

Atelier Réduction des intrants pour accroître l'autonomie des exploitations

- L'autonomie alimentaire du troupeau et la santé des élevages
- Santé des végétaux
- Nutrition des végétaux

Atelier Systèmes de production pour une préservation des ressources

- Les sols, supports de la production
- La biodiversité, ressource à protéger et à valoriser
- Les systèmes agricoles et forestiers résilients aux changements climatiques et la gestion de l'eau

Atelier Intégration de l'agro écologie avec l'aval/consommateurs/citoyens

- L'intégration de l'agro-écologie vers l'aval, chaînes de valeurs dans le domaine alimentaire
- L'intégration de l'agro-écologie vers l'aval, chaînes de valeurs dans le domaine non alimentaire
- Modes de gouvernance propice à cette intégration avec l'aval, les consommateurs, les citoyens et les territoires

Huit projets à l'honneur*

AgroEcoLif - Evaluation d'itinéraires Agro-Ecologiques applicables à la production de Lin Fibre

Objectif = Assurer la gestion des bio-agresseurs et de la verse sans le recours à la lutte chimique tout en maintenant un haut niveau de rendement conjugué à une qualité des fibres satisfaisante

Partenaires = Arvalis, Coopérative de Teillage de Lin du plateau du Neubourg, Coopérative linière AGYLIN, Coopérative linière Terre de Lin



* Projets accompagnés par les
Chambres d'agriculture de Normandie

Résilience Lait - étude de la résilience socio-économique des exploitations laitières normandes

Objectif = Développer la durabilité des élevages par l'échange de connaissances, références et outils entre éleveurs, experts et scientifiques de différents pays.

Partenaires = CRAN, Institut de l'Élevage, Littoral Normand, BTPL, AGRIAL

Carbone N Caux

Objectif = co-construire un outil permettant de calculer son bilan carbone dans un territoire marqué par une agriculture productive, des phénomènes d'érosion et de battance importants et concernée par des enjeux eau.

Partenaires = Cerfrance Seine Normandie, GIEE Carbone N Caux

EUROFORNOM (Emergence et animation d'un réseau innovant et opérationnel des territoires forestiers normands) et Raison

(Réseau d'Adaptations, d'Innovations Sylvicoles Originales de Normandie)

Objectif = Adapter la gestion forestière au changement climatique (cartographie prédictive pour adapter le choix des essences, création de références, mise en place d'un réseau de démonstrations de nouvelles essences adaptées...)

Partenaires = Centre National de la Propriété Forestière et Centre d'Etudes Techniques Forestières

GIEE Biodiversité pour sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques et mieux comprendre les services écosystémiques

Objectif = Favoriser la présence d'auxiliaires et d'insectes pollinisateurs par des aménagements paysagers en milieu cultivé en lien avec les autres aménagements paysagers type haies (sensibilisation des agriculteurs actuels et futurs, des apiculteurs, bonnes pratiques, usages des objets connectés...).

Partenaires = AGRIAL, Abeille Normande du Calvados et EPLEFPA Le Robillard

Reine Mathilde

Objectif = Développer la filière lait bio en encourageant et en facilitant les conversions en Normandie, renforcer la filière en innovant pour la compétitivité des éleveurs et la durabilité des élevages.

Partenaires = Institut de l'Élevage, CRAN, Association Bio Normandie, Littoral Normand, Agronat.

GIEE ADAN - Association pour une Dynamique Agroforestière en Normandie

Objectif = Amplifier la dynamique agroforestière permettant d'améliorer les rendements des cultures, garantir un gain financier pour l'exploitant au travers de la valorisation du bois ou de l'enrichissement des productions apicoles et fruitières...

Partenaires = CRAN, GIEE ADAN



Localisation des huit projets normands présentés lors du sommet

Retrouvez l'ensemble des travaux sur :

<https://www.reseaurural.fr/Sommet-agri-innovation-2019>

Zoom sur le projet SeCoPPA

Le projet SeCoPPA réunit éleveurs et céréaliers dans une démarche collective autour des légumineuses fourragères. Porté par une quinzaine d'éleveurs et cinq céréaliers, le projet est né des besoins qui se sont rencontrés : celui des céréaliers enclins à l'implantation de légumineuses mais qui manquaient de matière organique et celui d'éleveurs disposant d'un surplus de fumier, à la recherche de protéines. De cette rencontre est donc né un partenariat avec comme objectif un système de contractualisation autour de la luzerne et du fumier ainsi que la mise en place d'un séchoir à fourrages collectif. 100 ha de luzerne produits par les céréaliers seraient concernés. Ce projet repose sur une triple valorisation des ressources : la luzerne comme source d'aliment protéique pour les éleveurs, le fumier comme amendement organique pour les sols et le bois déchiqueté issu des haies comme source d'énergie pour le séchoir.

Les partenaires = Fédération des Cuma de Basse Normandie, Chambre d'agriculture du Calvados, SEGRAFO Normandie, Littoral Normand

Juridique**Aperçu de quelques mesures de la réforme de la justice**

Une loi de réforme de la justice sur la période 2018-2022 a été publiée en mars 2019. Cette loi vient modifier le paysage de l'organisation judiciaire et les modalités d'accès à la justice dans certains cas.

Au niveau agricole, un des points de la réforme va impacter directement les tribunaux paritaires des baux ruraux. En effet, au 1^{er} janvier 2020, les tribunaux d'instance (où sont situés les tribunaux paritaires) et les tribunaux de grande instance fusionnent et deviennent le tribunal judiciaire.

Ainsi dans notre département les tribunaux

de Caen et de Lisieux vont devenir des tribunaux judiciaires et le tribunal d'instance de Vire va devenir une chambre de proximité qui se nommera tribunal de proximité. Même si la dénomination des tribunaux va changer, la compétence du tribunal paritaire reste intacte. En raison de changement de dénomination, les assesseurs de ces tribunaux devront à nouveau être désignés par le président du tribunal judiciaire.

On peut également noter que la réforme vient modifier les règles relatives aux injonctions de payer pour, au plus tard le 1^{er} janvier 2021, que cette procédure soit gérée uniquement par un seul et unique tribunal national. La procédure sera totalement dématérialisée et, en cas de contestation

de la créance, le recours sera examiné par le tribunal judiciaire territorialement compétent.

Dans le même sens, plusieurs dispositions viennent renforcer la place de la procédure ou démarche dématérialisée dans le contentieux, la saisine voire le dépôt de plainte en matière pénale.

Les règles juridiques relatives au divorce sont également modifiées avec des dates d'application variable entre mars 2019 et septembre 2020.

Céline Dureuil-Boullier

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Nouvel indice des fermages 2019/2020

A compter du 1^{er} octobre 2019 le nouvel indice est fixé à 104,76, soit une augmentation de 1,66% par rapport à 2018/2019.

Agriculture biologique

◆ Rendez-vous le 26 novembre

Découvrir les techniques bio en Normandie

Les Chambres d'agriculture de Normandie organisent une série de rendez-vous pour découvrir les techniques d'élevage et de cultures en agriculture biologique. Dans le Calvados, l'événement est programmé le mardi 26 novembre sur une ferme laitière bio avec polyculture.

Pour la troisième année consécutive, les Chambres d'agriculture de Normandie vous proposent un programme régional de visites d'exploitations bio, soit en grandes cultures, soit en élevage. Ces visites s'adressent à un public d'agriculteurs conventionnels, de porteurs de projets ou d'exploitants en cours de conversion, qui souhaitent découvrir les techniques bio à transposer chez eux, en vue de gagner en autonomie ou d'envisager une conversion AB.

Des agriculteurs montrent leurs pratiques bio

Ce que vous pourrez voir sur les fermes de 14h à 17h :

Côté élevage :

- Les pratiques de santé du troupeau : les principales pathologies rencontrées, le recours aux médecines complémentaires de type homéopathie, aromathérapie, phytothérapie ; la gestion du parasitisme.
- L'alimentation du troupeau laitier : les fourrages et les concentrés utilisés, la place du soja et des achats d'aliments. L'autonomie alimentaire renforcée sera mise en lien avec le niveau d'étable.
- L'élevage des veaux : lait naturel et âge au sevrage, leur logement, l'âge programmé au vêlage.
- Les prairies : leur composition floristique pour le pâturage et la fauche ou selon la nature du sol, la conduite du pâturage et les équipements spécifiques.

Côté cultures :

- Les cultures annuelles : l'itinéraire technique, leur rendement, la semence utilisée, les maladies, le salissement, la mise en œuvre des associations céréales et protéagineux, le stockage.
- Le matériel de désherbage mécanique : quand sert-il ? quels sont les autres techniques utilisées pour limiter les adventices ?

Votre rendez-vous dans le Calvados (14h à 17h) :

Le mardi 26 novembre au Gaec Lahaye à Landelles et Coupigny : élevage laitier bio avec polyculture, race normande, ration hivernale avec maïs, vaches nourrices pour élever les veaux, semences fermières de maïs.

Vous pouvez également découvrir le programme de rendez-vous proposé dans les départements voisins en consultant notre site internet.

Ces visites annoncent également le début des sessions de formation « Transposer les techniques bio sur mon exploitation en polyculture élevage [ou] sur mes cultures » à partir de janvier 2020.

Thierry Métivier

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr



Les associations céréales et protéagineux sont une technique bio utilisée aussi bien dans les fermes d'élevage que dans celles de grandes cultures.

Nos prochaines formations

Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Productions végétales

Utiliser et fabriquer ses produits de bio contrôle

Je souhaite m'initier aux produits de bio-contrôle de la fabrication à l'usage sur mes cultures.

5 et 6 novembre à Fauville en Caux (76)

Contact : Christophe DENDONCKER

☎ 02 35 59 47 29

Tarif : 126 €

Quelles alternatives au glyphosate ?

Un arrêt des spécialités contenant du glyphosate peut modifier mon système de cultures. Je souhaite l'envisager.

28 novembre à Bayeux

Contact : Nicolas RIBOT

☎ Tél 02.31.51.66.39

Tarif : 63 €

Productions animales

Assurer le suivi de mon troupeau avec Pilot'Elevage

Je gagne du temps et je suis les performances de mes animaux avec Pilot'Elevage.

5 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Perrine GEHIN

☎ 02 31 70 25 83

Tarif : 63 €

Réduire les antibiotiques sur mon troupeau laitier

J'identifie des solutions pour réduire ma consommation d'antibiotiques en élevage.

7 novembre à Villers-Bocage

Contact : Jean-Jacques BEAUCHAMP

☎ 02 31 70 25 16

Tarif : 63 €

Découvrir les médecines alternatives en élevage

Je cherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner.

19 novembre à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

Utiliser l'homéopathie en élevage - Initiation

Je veux apprendre à observer mes animaux pour choisir le remède homéopathique adapté.

13 et 26 novembre, autour de Lisieux

Contact : Marie NYK

☎ 02 31 31 87 63

Tarif : 126 €

Ecorner les veaux facilement et sans douleur

Agir sereinement en accord avec le bien-être animal.

19 novembre à Villers-Bocage

Contact : Eve GENTIL

☎ 02 31 61 66 38

Tarif : 63 €

OBSALIM - Observer pour mieux alimenter - initiation

J'identifie des symptômes pour adapter l'alimentation de mes bovins.

15 novembre, 5 décembre,

9 janvier 2020 à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 189 €

OBSALIM - Observer pour mieux alimenter - Perfectionnement

Je vais plus loin dans l'observation du troupeau et le partage mon expérience.

28 novembre à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

Rénover mes prairies pour plus de productivité

Plus d'herbe pour plus de production.

22 novembre à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

Alimenter mon troupeau allaitant avec légumineuses et concentrés fermiers

Améliorer la rentabilité de mon élevage allaitant en étant plus autonome.

26 novembre à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

Equins

Rédiger mon contrat de pension équine

Je connais mes droits et devoirs envers mes clients propriétaires.

14 novembre à Lisieux

Contact : Frédéric BUSNEL

☎ 02.33.31.49.72

Tarif : 63 €



Utiliser les plantes et les huiles essentielles pour mes chevaux - initiation

Je réduis l'usage des médicaments grâce à l'utilisation des plantes et des huiles essentielles.

7 novembre et 5 décembre à Hérouville

Saint Clair

Contact : Laurence FOS

☎ 02.31.70.25.33

Tarif : 126 €

Entreprise

Baux ruraux : comprendre mes contrats

Je limite les risques juridiques sur mes contrats.

19 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 63 €

DUER : Rédiger mon Document Unique d'Evaluation des Risques

Je repars avec mon DUER sur clé USB.

3 et 17 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 108 €

Gérer sereinement le travail administratif

Je gagne du temps et de l'efficacité dans mon travail administratif.

3 décembre à Lisieux

Contact : Marie NYK

☎ 02.31.31.87.63

Tarif : 63 €

Energie

Financer mon hangar par des panneaux photovoltaïques

Je m'équipe de panneaux solaires à un prix abordable.

21 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Catherine GODET

☎ 02.31.70.25.04

Tarif : 63 €

Circuits courts

Démarrer la vente directe de viande bovine

Je crée de la valeur ajoutée sur mon exploitation par la vente directe de viande et de produits carnés.

20 novembre à Lisieux

Mathilde ROSETTE

☎ 02 33 31 48 07

Tarif : 63 €

Vendre mes produits sur internet

J'évalue l'intérêt pour mon entreprise de proposer la commande de mes produits sur internet.

26 novembre à Lisieux

Mathilde ROSETTE

☎ 02 33 31 48 07

Tarif : 63 €

Spécial Installation

Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

12, 15 et 19 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Tarif : 130 €

Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.

5 et 8 novembre à Avranches

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)

Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

5 et 12 décembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)





Eve Gentil a rejoint l'équipe de notre antenne Bessin le 2 septembre comme conseillère élevage. Après plusieurs expériences de conseil technico-

économique en élevage bovin lait, à l'étranger puis en Bretagne, Eve Gentil assurera le remplacement d'Angélique Verri. Elle sera en charge de l'animation et du conseil auprès des groupes lait du Bessin et de l'organisation de formations à destination des éleveurs. Elle réalisera également des prestations individuelles (diagnostics CAP2'ER de niveau 2, coûts de production). Enfin, elle participera à la rédaction de flashs techniques. Vous pouvez la contacter au 02 31 51 66 38 ou 06 82 98 66 39 ou par mail à l'adresse : e.gentil@calvados.chambagri.fr.



Le conseil aux éleveurs se renforce sur l'antenne de Vire Début septembre, Fanny LERAY a rejoint notre équipe. Fanny prend le relais de

David Delbecque, devenu responsable d'antenne, en tant qu'animatrice et conseillère auprès des groupes lait du Bocage. Technicienne - conseil en élevage laitier depuis 1 an et demi, Fanny est là pour répondre à vos demandes d'accompagnement collectif et individuel dans la conduite de vos troupeaux (veaux, alimentation...). N'hésitez pas à la contacter au 02 31 68 11 67 / 06 70 17 23 45 ou par mail f.leray@calvados.chambagri.fr.

Agriculture de conservation : mise en pratique

Réduction, voire arrêt du travail du sol, couverture permanente des sols et diversification de la rotation sont les trois grands piliers de l'agriculture de conservation. Depuis quelques années, un fort intérêt pour ces thématiques se développe dans le milieu agricole pour diverses raisons : préservation de la vie biologique, structure du sol, réduction des charges et du temps de travail...

Dans le Calvados, la Chambre d'agriculture **accompagne et forme** les agriculteurs désireux de faire évoluer leurs pratiques en ce sens.

Le Bessin n'est pas en reste puisque des groupes de travail se sont constitués, notamment avec des producteurs Danone. Plusieurs agriculteurs du Bessin sont également inscrits au sein d'un groupe départemental. Ces collectifs travaillent sur le choix et l'implantation des couverts d'intercultures, sur l'observation des composantes physiques et biologiques du sol, ainsi que sur des pratiques culturales moins agressives tels que le semis direct.

Valorisation des effluents organiques, diminution des traitements phytosanitaires ou encore réduction des charges opérationnelles sont également pris en compte dans la réflexion collective.

Par ailleurs, un groupe DEPHY*, dont les objectifs premiers étaient l'**autonomie fourragère** et **protéique**, s'intéresse également à la réduction de travail du sol en agriculture biologique. Une démonstration de destruction de prairies temporaires a notamment eu lieu début septembre avec l'essai du Dynadrive : un outil rotatif auto-animé, permettant un travail relativement superficiel et homogène, sans détériorer la structure du sol par lissage. Par la suite, un essai de semis de couvert dérobé en interculture sera réalisé, avec des espèces associant valeur fourragère et diversité des systèmes racinaires.

Des formations sont également proposées à l'antenne de Bayeux. Ainsi, deux journées se sont déroulées au printemps dernier avec l'intervention de Thierry Tétu, enseignant chercheur à l'Université de Picardie et

agriculteur qui teste depuis plusieurs années les fondements de l'agriculture de conservation sur son exploitation. Après une première partie théorique, les stagiaires ont pu mettre en pratique des outils de diagnostic de la structure des sols et profiter du retour d'expérience de deux agriculteurs engagés dans cette thématique.

Si vous êtes intéressés par l'agriculture de conservation des sols, n'hésitez pas à nous contacter.

Clément Chevalier

☎ 02 31 51 66 34

c.chevalier@calvados.chambagri.fr

Nicolas Ribot

☎ 02 31 51 66 39

n.ribot@calvados.chambagri.fr

* DEPHY Démonstration, Expérimentation et production de références sur les systèmes économes en produits Phytosanitaires. Réseau de fermes organisé par les Chambres d'agriculture, les Instituts des filières animales et végétales et le Ministère en charge de l'agriculture.

◆ Bouts de champ légumineuses/protéagineux

Des résultats encourageants

Plusieurs rencontres « bouts de champ » ont été organisées depuis le début de l'année. Ces rencontres terrains ont pour but d'**accompagner les agriculteurs** intéressés par les expérimentations mises en place sur les légumineuses et protéagineux. Ces bouts de champ se passent en 3 temps : témoignages des agriculteurs, appréciation des parcelles, conseils techniques.

Ces initiatives ont également comme objectif de **sensibiliser le grand public** aux pratiques agricoles. Ainsi, à chaque bout de champ, la presse a répondu présent. Six articles ont ainsi été rédigés dans les journaux locaux pour expliquer et communiquer sur ces cultures et pratiques

agricoles visant à répondre aux souhaits actuels de la société.

Les légumineuses tirent leur épingle du jeu

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats des travaux, présentés lors de ces rencontres.

En méteil et trèfle incarnat pur, 2019 est un bon cru. Le trèfle violet, et surtout la luzerne ont démontré leur capacité à mieux résister au sec que les autres prairies. Les protéagineux purs et les méteils grains sont corrects.



Merci aux agriculteurs pour leur implication, leur disponibilité et la qualité de leurs témoignages.

David Delbecque

☎ 02 31 68 65 71

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

Bouts de champs	Cultures	Agriculteurs, localisation de la parcelle	Résultats
23 Avril	Méteil dérobé	Christophe VOIVENEL, Vaudry	5 t MS/ha à 20% MAT (en vert)
	Trèfle incarnat en pur	Stéphane AMAND, Vire	4,2 t MS/ha à 21% MAT (en vert)
3 juillet	Féveroles	Fabrice DURAND, Bernières le Patry	45 q/ha
	Lupin		35 q/ha
	Méteil grain triticales/féveroles	François HAMEL, Bernières le Patry	45 q/ha
	Méteil grain orge/pois/vesce	Anthony DUMONT, Roullours	45 q/ha
3 septembre (plateformes variétales)	Luzerne	Delphine/Jérôme FOUCHER, Vire	9,4 à 11,5 t MS/ha avec 22,8 à 25% MAT (en vert) selon les variétés, sur les 3 premières coupes à fin juillet
	Trèfle violet	Stéphane AMAND, Vire	6,9 à 12,5 t MS/ha avec 18,2 à 21,4% MAT (en vert) selon les variétés, sur les 3 premières coupes à fin juillet



5^e édition des rencontres «circuits courts»



Forts du succès des 5 éditions précédentes, le Département du Calvados, la Région Normandie, la Chambre d'agriculture du Calvados, Bio en Normandie et Normandie Equitable ont reconduit les rencontres « Circuits Courts » le lundi 14 octobre au Musée de Vieux-La-Romaine. «Circuits Courts» a pour objectifs, de créer/renforcer les relations commerciales entre professionnels locaux de l'alimentation, de développer l'approvisionnement alimentaire local et d'aider les producteurs à diversifier leurs débouchés.

Pour les producteurs (agriculteurs et artisans), c'est l'occasion unique de développer de nouveaux débouchés et de les diversifier. Mais aussi de mieux connaître le fonctionnement de certains clients potentiels, et ainsi apporter à leur entreprise plus de sécurité et d'indépendance économique.

Pour les intermédiaires (commerçants, restauration commerciale, collèges, lycées, EHPAD, collectivités, café/hôtellerie, traiteurs, artisans...) cela répond à une forte demande de contacts de producteurs locaux auprès desquels s'approvisionner.

Agriculture bio et commerce équitable

L'agriculture biologique était également représentée grâce au partenariat avec l'association Bio en Normandie et à la participation d'InterBio Normandie Services qui participe à la structuration de l'offre des agriculteurs biologiques vers les restaurations collectives.

Les acteurs du commerce équitable, avec les entreprises engagées dans la construction d'une économie éco-responsable en Normandie, étaient également présents grâce au partenariat avec l'association Normandie Equitable.

En 2018, plus de 320 rendez-vous se sont tenus en un après-midi entre 75 professionnels du département. Cette année, avec 55 participants, 350 rendez-vous ont été assurés. A l'échelle du département du Calvados, ils ont permis de renforcer les relations entre fournisseurs locaux et acheteurs locaux dans le but d'établir des relations commerciales sur la durée.

Contacts :

Elodie Hardy Métayer
02.31.70.25.63

elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr

Bérengère Glorie
Conseil Départemental
02.31.57.14.63

Berengere.Glorie@calvados.fr



Une unité aquaponique au Lycée agricole Le Robillard

Pour permettre aux étudiants en BTS GEMEAU de mettre en œuvre un projet innovant répondant à des problématiques sur l'eau et sur l'agriculture, la Région Normandie a cofinancé la mise en place d'une unité expérimentale. L'objectif principal de cette plateforme est de trouver le bon équilibre entre les stades de développement des poissons et des plantes mais aussi de préserver une bonne qualité de l'eau.

L'Aquaponie, c'est-à-dire ?

L'Aquaponie est une association entre l'aquaculture et l'hydroponie. C'est un système agro-écologique innovant qui permet :

- de limiter le prélèvement en eau grâce à un recyclage permanent
- de traiter et valoriser les effluents aquacoles par des cultures végétales associées
- d'imaginer un développement futur de l'agriculture urbaine

Sur le plan technique, il faut savoir que les poissons rejettent des effluents riches en ammoniac. Une unité de traitement de l'eau permet alors de transformer cet ammoniac en nitrite puis en nitrate (grâce entre autre à des bactéries). Le nitrate sera ensuite utilisé par la plante lors de sa croissance. L'eau sera alors débarrassée de l'ammoniac et pourra donc être réintégrée au circuit.

Quels poissons, quelles cultures et quels supports ?

La truite est le poisson le plus élevé en aquaponie mais néanmoins il faut savoir qu'en période estivale, il est plutôt recommandé d'élever du tilapia qui est moins sensible à la chaleur. Il est donc possible de faire plusieurs cycles d'élevage par an et d'adapter l'espèce de poisson en fonction des saisons.



Support d'Aquaponie

Il est possible de cultiver de nombreux légumes avec ce dispositif tels que tomate, salade, choux, courgette et même plantes aromatiques. Il faut ensuite adapter le support hydroponique afin :

- d'atteindre une bonne croissance des végétaux
- de faciliter le travail
- d'obtenir une bonne rentabilité.

Il est possible de mettre les plans sur des supports en polystyrène avec les racines dans l'eau ou dans des billes d'argiles ou encore au sein d'une tour de culture verticale. Il existe deux unités en Normandie, une à Cherbourg (50) et une près d'Yvetot (76).

Les autres activités innovantes du lycée agricole du Robillard sont une unité expérimentale de permaculture et la mise en place d'un Farmbot, robot de désherbage.

Marie Nyk

☎ 02 31 31 87 63

m.nyk@calvados.chambagri.fr

Quels paysages pour demain ?

Quels systèmes d'alimentation voulons-nous construire ? Comment produire de l'énergie avec les ressources locales ? Quelles solutions d'habitat durable pour tous ? Quelle place a la biodiversité dans nos projets ?

Autant de préoccupations qui motivent les actions de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie. A travers les différentes démarches engagées, la collectivité souhaite l'implication des habitants, agriculteurs, institutions, syndicats, associations et entreprises qui forment le tissu d'acteurs du territoire et qui portent déjà des actions qui feront les paysages de demain.

Nous vous invitons donc à participer à une matinée d'échange sur des thématiques liées à l'environnement, le samedi 23 novembre à l'hippodrome de Lisieux. Ce sera l'occasion de faire connaître vos attentes, vos actions, vos envies pour demain.

L'ouverture de cette matinée se fera par un petit-déjeuner à partir de 9h30, les échanges débiteront à 10h et se poursuivront jusqu'à 13h.

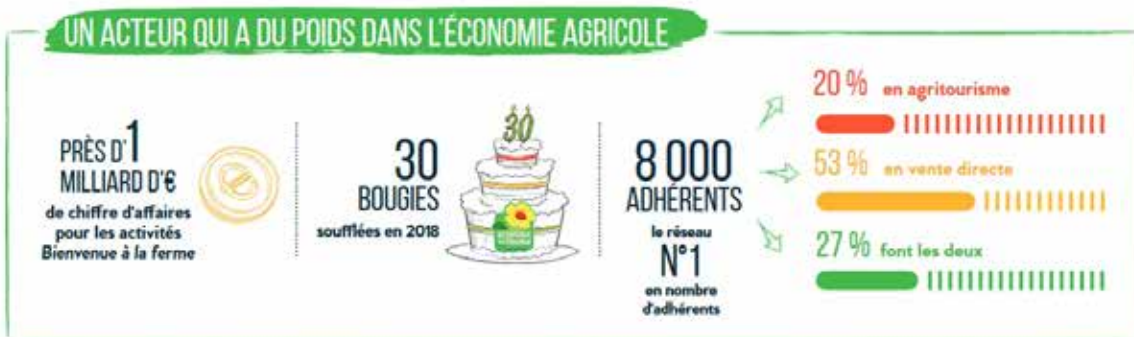
Si vous venez en famille, un accueil est prévu pour pouvoir garder les enfants durant les ateliers.





goûtez notre nature

BIENVENUE À LA FERME, c'est...



BIENVENUE À LA FERME :

1^{er} marque Française de vente et d'accueil à la ferme connue par 40% des consommateurs



AMÉLIOREZ VOTRE ATTRACTIVITÉ :

Avec des outils publicitaires professionnels et un point d'accueil et de vente optimisés

UNE OFFRE CLAIRE ET ATTRACTIVE



Un renseignement ? Une question ?

Contactez :
Hervé Gasnier
 Chambre d'agriculture du Calvados
 6 avenue de Dubna
 CS 90218 - 14209 Hérouville-St-Clair
 ☎ 02 31 70 25 94

La responsabilité

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados
 Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin
 Rédacteur en chef : Philippe Le Panse
 Maquette : Cédric Skrzyński
 Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx
 Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70
 Mél. communication@calvados.chambagri.fr
 Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270
 Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.

PRÉSENCE sur les marchés

Vous commercialisez aussi sur les marchés ?

Pour vous démarquer de la concurrence, montrez votre appartenance au réseau Bienvenue à la ferme et utilisez les outils publicitaires disponibles pour ce type de lieu de vente :

- Banderole
- Kakémono
- Étiquettes prix
- Nappe ou jupe de table

À noter qu'un partenariat avec la société VITABRI a été mis en place et vous permettra d'obtenir des tentes et du mobilier modulable pour vos stands de marchés à tarif préférentiel.

